



# COMMISSION LOCALE DE L'EAU

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

### Yèvre – Auron

## Séance plénière de la CLE

### Compte-rendu de la Réunion du 29 juin 2010

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre – Auron s'est réunie le 29 juin 2010 à 09h00, en salle des délibérations de l'Hôtel du Département à Bourges.

Suite à la recomposition de la Commission Locale de l'Eau, due à l'échéance du mandat de 6 ans des membres de la CLE, par arrêté préfectoral en date du 4 juin 2010, la séance est introduite par M. Petitguyot, chef de la MISE 18 représentant le Préfet du Cher.

Trente personnes ont assisté à cette séance (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu) dont 21 membres de la CLE. Huit membres absents étaient représentés en ayant donné mandat à un membre de leur collègue. Sur 42 voix que compte la CLE, 28 voix étaient présentes ou représentées. Le quorum qui était requis pour examiner les points à l'ordre du jour de cette séance était donc atteint.

#### **L'ordre du jour était le suivant :**

- Installation de la CLE
  - Élection du Président et des Vice-présidents
  - Désignation des membres du Bureau
  - Modification des règles de fonctionnement
- Approbation du rapport d'activité de l'année 2009
- Procédure réglementaire d'élaboration du SAGE :
  - Point d'avancement sur la stratégie
  - Évaluation environnementale
  - Détermination des ZHIEP et des ZSGE
- Présentation du site Internet
- Gestion quantitative
- Travaux en cours
  - Avis sur la liste des ouvrages Grenelle proposée par l'Agence
  - Installation d'un groupe de travail « Val d'Auron »

## **Ouverture de la séance**

M. Petitguyot, chef de la Mission Inter-Services de l'Eau à la DDT 18, représentant Mme le Préfet, chargée de la coordination des travaux du SAGE Yèvre-Auron, ouvre cette séance de la CLE en vue de procéder à son installation.

Il précise que le quorum des deux tiers des membres présents ou représentés requis pour cela est atteint et rappelle les règles de fonctionnement de la CLE.

M. Cadoret rappelle l'organisation des travaux du SAGE ainsi que les points à l'ordre du jour.

## **1. Installation de la CLE**

### **1.1. Élection du Président et des Vice-présidents**

M. Petitguyot rappelle que le Président de la CLE est élu par les membres du collège des élus en son sein. Il fait un appel à candidature.

M. Beuchon se porte candidat à la présidence de la CLE et indique que cette candidature s'inscrit dans un esprit de continuité des travaux. De plus, il rappelle que la CLE n'a pas de personnalité juridique et que le Conseil général est le porteur du SAGE. C'est en cela qu'il lui semble que, par raison de commodité, un conseiller général assure la présidence de la CLE. Il rappelle qu'il s'attachera à rechercher le consensus de manière permanente pour mener à bien la réflexion de la CLE dont le travail à venir reste crucial pour la gestion durable de l'eau.

M. Petitguyot, sur la base de cette unique candidature, propose de procéder à un vote à main levée pour l'élection du Président de la CLE.

Sans objection, il procède au vote.

A l'unanimité, M. Beuchon est élu à la Présidence de la CLE du SAGE Yèvre-Auron.

M. Beuchon remercie les membres de la CLE de la confiance qui lui est faite et rappelle le travail qui attend la CLE.

M. Petitguyot procède ensuite à un appel à candidature pour l'élection des deux Vice-présidents.

MM. Boual et Deleuze se portent candidats.

M. Petitguyot procède au vote à main levée. MM. Boual et Deleuze sont élus Vice-présidents de la CLE à l'unanimité.

## **1.2. Désignation des membres du Bureau**

Il est procédé à l'élection des membres du Bureau.

Sur la base de la proposition faite aux membres de la CLE, sont élus membres du Bureau de la CLE, à l'unanimité :

### Collège des représentants des collectivités territoriales :

- M. Yvon Beuchon, Conseiller général
- M. Roland Boual, Maire-adjoint de Saint Germain du Puy
- M. Jean-Marie Deleuze, Maire de Verneuil
- M. Roland Narboux, Président du SIAAVY
- M. Xavier Foudrat, Maire-adjoint d'Avord
- M. Henri Pain, Conseiller général de Dun-sur-Auron
- M. Huchins, Vice- président de Bourges Plus
- Mme Michèle Rivet, Vice-présidente de la Région Centre

### Collège des représentants des usagers :

- M. le représentant de la FDAAPPMA du Cher : M. Barachet
- M. le Président de Nature 18 ou son représentant
- M. le représentant de la Chambre d'agriculture du Cher : M. Lainé
- M. le représentant de l'Union Départementale des Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux : M. Sennequier

### Collège des représentants de l'État :

- M. le représentant de l'Agence de l'Eau
- M. le représentant de l'ONEMA
- M. le chef de MISE 18, représentant le Préfet du Cher
- M. le représentant de la DREAL Centre

### **1.3. Modification des règles de fonctionnement**

Afin de mettre en conformité les règles de fonctionnement de la CLE avec la nouvelle composition de la CLE, les articles 2 et 5 de ces règles sont modifiés :

Art. 2 : modification du nombre des membres de chaque collègue

Art. 5 : Suppression de la possibilité de représentation d'un membre empêché par son suppléant étant donné qu'elle n'a plus lieu d'être par l'application du décret 2007-1213.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

## **2. Approbation du rapport d'activité de l'année 2009**

M. Cadoret présente le rapport d'activité qui a été adressé aux membres de la CLE avec les convocations.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## **3. Procédure réglementaire d'élaboration**

### **3.1. Point d'avancement sur la stratégie**

Mme Demilecamps présente l'avancement du travail pour la définition de la stratégie du SAGE. Il s'agissait pour certains enjeux majeurs du SAGE (quantité, alimentation en eau potable, qualité, milieux aquatiques) de choisir une orientation du travail à conduire sur la base des scénarios contrastés adoptés par la CLE en décembre 2009.

#### **3.1.1. Enjeu A : quantité**

Il est proposé de retenir le scénario 2, qui prévoyait notamment l'exploitation des réservoirs existants ou la possibilité de création de ressources complémentaires telles que les retenues de substitution.

M. Chéron souhaite que soit précisé quels sont les usages qui bénéficieront de la mise en œuvre de réserve de substitution. M. Beuchon indique par exemple que la gestion coordonnée de Goule permettra d'assurer un débit suffisant dans l'Auron tout en maintenant une alimentation satisfaisante dans le Canal sans compromettre l'usage de loisir de l'étang de Goule. Cela aura également une influence positive sur le Val d'Auron.

Il fait également mention du projet de retenue en cours à Rians.

M. de Massol rappelle que l'industrie pourrait aussi bénéficier de ce type de retenue.

Sur la proposition de retenir le scénario 2, un avis favorable de la CLE est émis.

### **3.1.2. Enjeu B : alimentation en eau potable**

Sur cet enjeu, l'attente de la réponse sur la protégeabilité du captage de St Ursin conditionne le choix d'une stratégie par la CLE pour l'alimentation durable en eau potable des habitants du SAGE.

### **3.1.3. Enjeu C : qualité**

Pour cet enjeu et notamment l'enjeu C.1 relatif à la réduction des pollutions d'origine agricole, la commission thématique « qualité de l'eau du SAGE » est mandaté pour faire des propositions à la CLE sur la base des scénarios contrastés validés par la CLE.

En effet, pour les enjeux C.2 et C.3, un seul scénario avait été proposé et sont consensuels.

M. Sennequier rappelle que l'incidence économique doit être prise en compte, notamment celle de la conversion en agriculture biologique des exploitations situées en champagne berrichonne.

M. Lainé ajoute que le travail sur la qualité de l'eau nécessite un arbitrage et un partenariat technique fort comme cela avait été fait pour la gestion volumétrique de l'eau d'irrigation. Il pose également la question du statut de la zone du champ de tir.

M. Beuchon indique que la stratégie du SAGE doit mentionner qu'il faut réduire les pollutions d'origine agricole. Il faudra ensuite avec le temps décliner cette stratégie sur le territoire et les solutions seront à trouver en commun.

### **3.1.4. Enjeu D : milieux aquatiques**

Il est proposé de retenir le scénario 2, qui prévoyait notamment la mise en œuvre d'actions importantes de restauration des milieux aquatiques, considérant la dynamique actuelle des syndicats de rivières du bassin versant du SAGE qui va aboutir à la mise en œuvre d'actions de restauration coordonnées.

M. Barachet indique que la problématique des espèces invasives devra être prise en compte.

### **3.2. Évaluation environnementale et la détermination des ZHIEP et des ZSGE**

L'évaluation environnementale des SAGE est imposée par la Directive Européenne dite « plan programme ».

La détermination des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et des Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE) est imposée à la CLE par la disposition 8 du SDAGE Loire-Bretagne.

Ces deux études seront conduites par un bureau d'étude par le biais d'une procédure de marché public.

Les cahiers des charges seront présentés au Bureau de la CLE à la rentrée afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises puis engager ces études avant la fin de l'année.

M. Petitguyot rappelle que le SDAGE Loire-Bretagne impose aux communes de réaliser l'inventaire des zones humides sur leur territoire.

M. de Massol demande si des prescriptions seront imposées sur les zones humides déterminées.

M. Petitguyot rappelle qu'il est possible réglementairement de protéger toute zone humide d'une destruction potentielle. Les ZHIEP et les ZSGE seront quant à elles plus protégées et pourront faire l'objet de contraintes.

Au sujet des trames verte et bleue définies par le Grenelle, il est indiqué que le travail se fait au niveau régional et que la méthodologie est en cours de définition. Il va de soi que les inventaires existants seront pris en compte tels que le pré-inventaire des zones humides menés par le Conseil général. L'intérêt est bien de capitaliser les données disponibles.

## **4. Présentation du site Internet**

Mme Peyronnet rappelle la méthode suivie pour l'élaboration du site Internet et présente le site du SAGE Yèvre-Auron.

Il sera mis en ligne au mois de septembre et l'adresse sera : [www.sage-yevre-auron.fr](http://www.sage-yevre-auron.fr)

Une communication sera faite par le biais des bulletins municipaux.

## **5. Gestion quantitative**

### **5.1. État de la ressource en eau**

M. Petitguyot dresse l'état de la ressource en eau à la fin du mois de juin.

La zone de champagne berrichonne est dans une situation plus favorable que l'an dernier bien que l'orientation soit à la baisse. A l'Est du département, la situation est nettement plus dégradée tout comme au Nord.

Le niveau des nappes suivis dans le cadre des travaux du SAGE sont dans la moyenne des niveaux connus. Au 1<sup>er</sup> avril, aucune restriction précoce n'avait été prise car le niveau des nappes à la sortie de l'hiver était satisfaisant.

Le débit des cours d'eau est donc satisfaisant et est soutenu par les épisodes pluvieux de ces dernières semaines.

### **5.2. Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation**

M. Petitguyot indique que l'arrêté portant désignation de l'organisme unique pour la gestion des prélèvements d'irrigation a été pris. Cet organisme est l'association AREA Berry.

Elle sera en charge de répartir entre les irrigants les volumes prélevables pour l'irrigation déterminés par la CLE.

Concernant le protocole de gestion volumétrique, celui-ci a été reconduit en 2010 sur la base d'un arrêté préfectoral pris le 6 avril. La campagne 2010 est donc en cours.

M. Petitguyot rappelle que le volume sur le bassin versant de l'Yèvre à l'aval de Bourges reste à déterminer par la commission gestion quantitative.

### **5.3. Étude volumes prélevables**

Cette étude, présentée en CLE au mois de juin 2009 a été conduite sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau et financée intégralement par cette dernière.

Il s'agissait de déterminer les volumes prélevables pour les usages autres que pour l'irrigation puisque ceux-ci l'ont été par la commission thématique « gestion quantitative ».

Cette commission a validée la proposition faite par le bureau d'étude chargé de cette mission. Les résultats seront présentés au Bureau à la rentrée.

## **6. Travaux en cours**

### **6.1. Gestion des sous-bassins versants du SAGE**

Aujourd'hui, trois entités ont émergées pour prendre la maîtrise d'ouvrage de la gestion des cours d'eau sur le bassin du Barangeon, Auron-Airain, Yèvre et affluents rive droite (Colin, Ouatier, Langis, Moulon et Annain). Trois techniciens de rivières seront présents à terme sur le bassin du SAGE. Deux sont déjà en fonction.

### **6.2. Avis sur la liste des ouvrages éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau pour restaurer la continuité écologique**

Le Président du comité de bassin Loire-Bretagne a saisi la CLE pour émettre un avis sur cette liste d'ouvrage. Copie de ce courrier était jointe au dossier de séance.

Les ouvrages listés sont situés sur les bassins de l'Yèvre et du Barangeon, classés migrateur, afin de restaurer la continuité écologique de ces cours d'eau en permettant l'obtention de financement pour aménager les barrages qui y sont présents.

La CLE émet un avis favorable sur cette liste.

### **6.3. Étude de l'étang de Goule**

La phase A de l'étude (état des lieux de la connaissance) a été validée par le groupe de travail le 18 juin dernier. La phase B consistant en la rédaction du règlement d'eau sera engagée à la rentrée.

### **6.4. Groupe de travail « Val d'Auron »**

A l'image du travail engagé sur l'étang de Goule, il est proposé d'installer un groupe de travail pour mettre en œuvre une gestion coordonnée du plan d'eau du Val d'Auron dont la composition sera proposée au Bureau à la rentrée.

La CLE émet un avis favorable sur ce point.

### **6.5. Alimentation du Canal de Berry sur le bassin de l'Auron**

Afin de procéder à la régularisation des prises d'eau sur l'Auron pour l'alimentation du Canal de Berry situées sur les communes de Saint Just et Bannegon, un travail est en cours entre le SMICB, l'animateur du SAGE, la DDT18, le SIABA et la direction du Tourisme du CG18 pour la rédaction d'un cahier des charges afin de mener les études nécessaires à la constitution du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de ces deux ouvrages.

M. Beuchon rappelle que la priorité doit être donnée au milieu naturel.



## SOMMAIRE

Ouverture de la séance .....	2
1. Installation de la CLE.....	2
1.1. Élection du Président et des Vice-présidents .....	2
1.2. Désignation des membres du Bureau .....	3
1.3. Modification des règles de fonctionnement .....	4
2. Approbation du rapport d'activité de l'année 2009 .....	4
3. Procédure réglementaire d'élaboration .....	4
3.1. Point d'avancement sur la stratégie.....	4
3.1.1. Enjeu A : quantité .....	4
3.1.2. Enjeu B : alimentation en eau potable .....	5
3.1.3. Enjeu C : qualité .....	5
3.1.4. Enjeu D : milieux aquatiques .....	5
3.2. Évaluation environnementale et la détermination des ZHIEP et des ZSGE.....	6
4. Présentation du site Internet .....	6
5. Gestion quantitative .....	7
5.1. État de la ressource en eau.....	7
5.2. Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation.....	7
5.3. Étude volumes prélevables .....	7
6. Travaux en cours .....	8
6.1. Gestion des sous-bassins versants du SAGE .....	8
6.2. Avis sur la liste des ouvrages éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau pour restaurer la continuité écologique.....	8
6.3. Groupe de travail « Val d'Auron » .....	8
6.4. Alimentation du Canal de Berry sur le bassin de l'Auron.....	8

## Liste des personnes présentes et représentées lors de la séance du 29 juin 2010 à Bourges

### Étaient présents :

#### 1<sup>er</sup> Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

##### Représentants des communes :

M. BOUAL (Vice-président de la CLE, maire adjoint de St-Germain-du-Puy)  
M. DELEUZE (Vice-président de la CLE, maire de Verneuil)  
M. CHALOPIN (Maire adjoint de Berry-Bouy)  
M. FOUDRAT (Maire-adjoint d'Avord)

##### Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :

M. BEUCHON (titulaire, Président de la CLE, Conseiller général du Cher)  
M. PAIN (titulaire, Conseil général du Cher)

##### Représentants des Communautés de communes, des syndicats :

M. HUCHINS (titulaire, Vice-président de Bourges Plus)  
M. NARBOUX (titulaire, Président du SIAAVY)  
M. COUADE (Président du SMIRNE)  
M. De JACQUELOT (représentant le Président du SIABA)

#### 2<sup>ème</sup> Collège : rep. d'usagers, d'organismes professionnels et d'associations

M. LAINÉ (Chambre d'Agriculture du Cher)  
M. de MASSOL (représentant le Président de la CCI du Cher)  
M. CHERON (représentant le Président de Nature 18)  
M. BARACHET (titulaire, Vice-président de la Fédération du Cher pour la pêche)  
M. SENNEQUIER (titulaire, Syndicat des Irrigants Yèvre-Auron)

#### 3<sup>ème</sup> Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics

M. PETIGUYOT représentant le Préfet du Cher  
M. LAPOUGE représentant Directeur de la DDT 18  
Mme VIAL représentant l'ARS  
M. MARCELIUS représentant la DREAL Centre  
M. RIOU (Délégué régional de l'AELB)  
M. BOUTEVILLAIN, Délégation interrégionale de l'ONEMA

**Absents excusés représentés :**

Pouvoirs :

M. RENAUD à M. DELEUZE

M. ROUZEAU (Maire de Senneçay) à M. De JACQUELOT

M. LELOUP (Président du SIETAH des Aix d'Angillon) à M. NARBOUX

M. ROUSSAT (Conseiller général de l'Allier) à M. BEUCHON

M. DUGLERY (Conseiller régional d'Auvergne) à M. BOUAL

Mme DUBOIN (Président du Syndicat de la propriété rurale) à M. LAINÉ

Préfet de l'Allier au DDT 18

DDCSPP18 à Préfet du Cher

**Absents excusés non représentés :**

M. BERTAUX (Maire de St Denis de Palin)

Mme FELIX (Président du SMICB)

M. GOUGNOT (Maire de Farges en septaine)

M. GUERINEAU (Représentant de l'EP Loire)

M. JACQUET (titulaire, Maire de Flavigny)

Mme RIVET (Vice-présidente de la Région Centre)

M. SARREAU (Maire d'Etrechy)

M. Le Président de la Chambre des Métiers

M. Le Président de l'association pour l'étude générale des marais classés et inscrits de Bourges

M. Le Président du CRPF Centre – Ile de France

M. Le Président du CDT 18

M. Le Président de l'UDAF du Cher

M. Le Préfet de la Région Centre

**Assistaient également :**

M. CADORET (Animateur du SAGE Yèvre-Auron)

M. GODIN (Président de la Communauté de Communes en Terres Vives)

Mme Le PRIOL représentant Mme FÉLIX (Présidente du SMCB)

Mme LESPRIT (Chef adjointe du service de l'eau, CG18)

Mme MANCIER (secrétaire du SAGE, service de l'eau, CG18)

Mme PEYRONNET (Chargée de communication pour le SAGE)

M. ROY (Bourges Plus)

Mme VILLEMIN (Chef du service de l'eau, CG18)